

**Procès-verbal
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
De l'École de la Haute-Ville**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS
ÉCOLE DE LA HAUTE-VILLE**

Procès-verbal d'une séance du conseil d'établissement tenue le 4 décembre 2017 à 19 h au local A-225 de l'école de la Haute-Ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur André Godard, PRÉSIDENT du conseil d'établissement
Madame Marcelle Télémaque, professionnel
Madame Manon Gouin, parent
Madame Isabelle Marchand, parent
Madame Lyne Gladu, personnel de soutien
Madame Sonia Archambeault, parent
Madame Lyne Gladu, personnel non-enseignant
Madame Lucie Felteau, enseignante
Madame Annie Faille, enseignante
Madame Peggy Tilloy, parent

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT

Madame Anne-Marie Ménard, directrice
Madame Catherine Bombardier, secrétaire de gestion

ÉTAIENT ABSENTS

Madame Claudette Lacasse, enseignante

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 h 06 ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur André Godard, président, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance.

2. MOT DU PRÉSIDENT

Aucun mot du président lors de cette séance du conseil d'établissement.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur André Godard, président, demande aux membres du C.É. s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour.

CÉ # 17-18-030

Il est proposé par madame Annie Faille
Et appuyé par madame Manon Gouin

QUE l'ordre du jour de la séance soit tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE RÉGULIÈRE DU 6 NOVEMBRE 2017

Monsieur André Godard, président, demande aux membres du C.É. s'il les membres ont eu le temps de lire le procès-verbal et s'il y a des modifications à y apporter.

CÉ # 17-18-031

Il est proposé par madame Marcelle Télémaque
Et appuyé par madame Isabelle Marchand

QUE le procès-verbal de la séance régulière du conseil d'établissement du 6 novembre 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École de la Haute-Ville**

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 NOVEMBRE 2017

Madame Anne-Marie Ménard, directrice, informe qu'il y a environ 660 places assises le midi dans la cafétéria, l'Agora et les différents étages. Le Loft accueille environ 50 élèves par midi, le local de l'AVSEC peut accueillir 30 à 40 personnes et le café étudiant accueille environ 20 à 30 personnes. Certains mangent à la maison, d'autres sur les petits bancs le long des murs. Il y a aussi plusieurs élèves qui mangent dans les locaux lors de leurs cliniques ou de leurs activités le midi.

De plus, madame Anne-Marie Ménard, directrice mentionne que les élèves de déficience intellectuelle moyenne (environ 100 individus) mangent avant tous les autres élèves de l'école.

6. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur André Godard, président, demande aux élèves du conseil de élèves représentants au C.É. de se présenter aux membres du conseil d'établissement. Mademoiselle Sophie Chartier, élève de 4^e secondaire se présente aux membres du C.É. et mentionne qu'elle aime la lecture. Madame Anne-Marie Ménard, directrice, informe les personnes présentes que Sophie fait partie du projet MATV avec madame Carole Tardif, enseignante de français à l'École de la Haute-Ville. Monsieur Jérémie Viens, élève de 5^e secondaire se présente. Madame Ménard, mentionne que Jérémie est très impliqué dans le conseil des élèves depuis quelques années et est très aidant.

Madame Anne-Marie Ménard, directrice, désire informer les membres du C.É. et les élèves présents que l'émission mettant en vedette les élèves de l'École de la Haute-Ville et l'enseignante, madame Carole Tardif, sera diffusé sur MATV de Trois-Rivières.

7. BUDGET 2017-2018

Madame Anne-Marie Ménard, directrice, présente aux membres du C.É., le budget 2017-2018 et en explique les différentes composantes des revenus et des dépenses. Aucun déficit prévu pour l'année en cours.

CÉ # 17-18-032

Il est proposé par madame Sonia Archambeault
Et appuyé par madame Peggy Tilloy

QUE le budget 2017-2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONFIRMATION À L'ÉGARD DES MESURES BUDGÉTAIRES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES

Considérant l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique, lequel prévoit notamment que les règles budgétaires des commissions scolaires peuvent prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget d'établissement d'enseignement ;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2017-2018 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées ;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2017-2018 prévoient que les conseils d'établissement confirment au ministre que les mesures dédiées ou protégées ont été transférées aux établissements ;

Considérant les montants attestés par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs comme étant transférés au budget de notre école ;

Il est proposé par : Mme Archambault et appuyé par Mme Tilloy

Que le conseil d'établissement de l'école de la Haute-Ville confirme que les mesures dédiées ou protégées attestées par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs ont été transférées au budget de notre école.

De plus, le conseil d'établissement confirme avoir été informé des montants que notre établissement prévoit utiliser pour ces mesures ainsi que du plan de déploiement pour les mesures concernant notre établissement parmi les suivantes : 15022 (Saines Habitudes de vie), 15026 (Accroche-toi au secondaire), 15031 (Soutien prévention de la violence), 15103 (acquisition livres et documentaires), 15170 (IEPS), 15200 (formation cardio-respiratoire).

**Procès-verbal
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École de la Haute-Ville**

CÉ # 17-18-032-1

Il est proposé par madame Sonia Archambeault
Et appuyé par madame Peggy Tilloy

QUE la confirmation à l'égard des mesures budgétaires dédiées et protégées soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. MODALITÉS D'APPLICATION DU RÉGIME PÉDAGOGIQUE

Madame Anne-Marie Ménard, directrice, présente aux membres du C.É. le document des modalités d'application du régime pédagogique.

CÉ # 17-18-033

Il est proposé par madame Manon Gouin
Et appuyé par madame Marcelle Télémaque

QUE les modalités d'application du régime pédagogique soient approuvées telles que présentées.

APPROUVÉS À L'UNANIMITÉ

9. PROJETS D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES EN DEHORS DE L'HORAIRE ET DE L'ÉCOLE ET CAMPAGNES DE FINANCEMENT

Aucun projet d'activité en dehors de l'horaire et de l'école et campagne de financement n'est présenté lors de cette séance.

10. RAPPORT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur André Godard, parent et délégué au comité de parents de la commission scolaire fait la lecture des points traités lors de la dernière rencontre.

Madame Sonia Archambeault, vice-présidente du comité EHDAA de la commission scolaire, fait un compte rendu de la rencontre de la dernière séance du comité EHDAA.

Monsieur André Godard, président, mentionne que le 16 janvier 2018, il y aura une consultation sur les secteurs scolaires des écoles primaires, ce qui entraînera nécessairement des modifications pour les écoles secondaires. Les classes spécialisées (DIM, DIP, ESI) doivent rester dans les écoles où se trouvent présentement. Il n'y a aucune information quant au moment de la rencontre.

Monsieur, André Godard, parent délégué au comité de parents, a posé beaucoup de questions sur les appels d'offre versus les partenaires des Option Plus. La commission scolaire mentionne qu'il est possible d'indiquer plusieurs critères dans l'appel d'offre, mais ceux-ci ne peuvent amener à une exclusivité du partenaire.

13. CORRESPONDANCE

Monsieur André Godard, président, a reçu un document : *Pour une école riche de tous ses élèves.*

14. QUESTIONS À L'ÉTUDE

Aucune question à l'étude lors de cette séance du conseil d'établissement.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20 h 11.

La prochaine rencontre aura lieu le lundi 22 janvier à 19 h.

Tous les sujets, à l'ordre du jour, ayant été traités,

CÉ # 17-18-034

IL EST PROPOSÉ par madame Marcelle Télémaque
ET APPUYÉ par madame Annie Faille

QUE la séance soit levée, à **20 h 11.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ